

Déclaration de Maladie

N° M20- 0005645
M15035



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1369 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : RIMA OUIA RAHAL

Date de naissance : 1943

Adresse : 895 DEROUA

Tél. : 0522 532 440 Total des frais engagés : 371.60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Lot N°55 Casablanca
Route d'Azemmour
Tél: 0522 36 60 79 / 064-08-22-95

Cachet du médecin :

DR. NAYELI KARIM
Optimalmologie

Date de consultation : 05/05/22

Nom et prénom du malade : EL FAY'R ZAHRA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Caducite + Sechage de la peau

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA

Le : 08/05/22

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

ACCUEIL

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

APPELS REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être sûrement renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Optométrie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

RAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX [Empty box]
				MONTANTS DES SOINS [Empty box]
				DEBUT D'EXECUTION [Empty box]
				FIN D'EXECUTION [Empty box]
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX [Empty box]
	D 00000000	G 00000000		MONTANTS DES SOINS [Empty box]
	B 35533411			DATE DU DEVIS [Empty box]
				DATE DE L'EXECUTION [Empty box]
[Creation, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX				

Docteur Karim NAYME

Ophthalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم

طبيب العيون

أمراض و جراحة العيون

جراحة الجلالة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي و الشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le 05 mai 2022

Mme EL FAJR ZAHRA

99,00



HYE COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

FLUCON. COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 15 jours



**Dr. NAYME Karim
Ophtalmologie
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Assiloum
- Casablanca -
Tél: 0522-36 60-79 / 0643-08-22-95**

6 118001 070244

**Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sotrema
PPV : 22,60 DHS**

**Remboursable AMO
406865**

99 00

LOT

PPC

DHS

5, Bd Abdelhadi

بم البيضاء

⊕ + 2

@ karim.nayme@gmail.com

phone

Dr Lot. Nassim Casablanca

5، شارع عبد الهادي بوطالب

43 08 22 95

Ophtalmologie Dr nayme karim